



Edité le : 14/08/2024

Rapport d'analyse Page 1 / 2

C.C. Lodévois et Larzac
Service Eau Rivière Assainissement

Espace Marie Christine BOUSQUET
1 place Francis Morand
34700 LODEVE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par ().**

Identification dossier :	LSE24-130016		
Identification échantillon :	LSE2408-31551-1	Analyse demandée par :	ARS DD DE L'HERAULT
Doc Adm Client :	SP240008		
N° Analyse :	00314683	N° Prélèvement :	00312900
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	HAMEAU DES VAILHES	Code PSV :	000007105
Localisation exacte :	HABITATION les vailhes		
Dept et commune :	34 CELLES		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6677211000	Y :	3,3628653000
UGE :	2087 - CC. LODEVOIS ET LARZAC		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2.CP
Nom de l'exploitant :	COM. COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC 1 PLACE FRANCIS MORAND 34700 LODEVE	Motif du prélèvement :	CP
Nom de l'installation :	LL-LODEVE-POUJOLS-FOZIERES-PUE CH-OL	Type :	UDI
		Code :	005313
Prélèvement :	Prélevé le 13/08/2024 à 11h43 Réception au laboratoire le 14/08/2024 à 03h24 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : IND		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 14/08/2024 à 03h24

.../...

Edité le : 14/08/2024

Identification échantillon : LSE2408-31551-1

Destinataire : C.C. Lodévois et Larzac

Doc Adm Client : SP240008

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	11D2-CP	29.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0	25 #
pH sur le terrain	11D2-CP	8.1	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.41	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.43	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05	
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05	
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
Analyses physicochimiques							
Métaux							
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20 #
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10 #
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	0.016	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0 1.0 #

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :

- Température de leau

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX
Valideur technique

